



Paris, vendredi 18 novembre 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/06878

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Dragages (Quai de la bassée à Chatenay sur Seine)**-Petite Seine-****Ne pas serrer la rive droite (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 16/11/2022 à 06:00 au 23/12/2022 à 20:00

o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Marolles/Seine)

entre les pk 49,200 et pk 61,478 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la présence d'un barrage anti-dispersement en rive droite au droit de la commune de Chatenay sur Seine en rive droite hors du chenal de navigation.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à observer une vigilance particulière dans la zone de travaux, à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

24/12/2022

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT